

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC2024_28

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2022 approuvant le projet d'extension de l'école Jules Andrieu

Vu la décision du 9 juillet 2024 attribuant les lots 1 à 10 aux candidats retenus à l'issue de la consultation

Considérant que le lot 11 – Panneaux Photovoltaïques – a été déclaré infructueux et que la consultation a été lancée à nouveau.

Objet : Travaux d'extension de l'école Jules Andrieu – Construction d'un restaurant scolaire, aménagement d'une garderie périscolaire, réaménagement des sanitaires primaires et remplacement des fenêtres du couloir – lot 11 Panneaux photovoltaïques

DECIDE

ARTICLE 1 : Le lot 11 du marché d'extension de l'école Jules Andrieu est attribué à l'entreprise SOLENOR à Lezennes pour un montant de 24 080.78 € HT.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 9 octobre 2024

Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9 octobre 2024

Et de la publication le 9 octobre 2024